

Département des ARDENNES
Arrondissement de VOUZIERS

**Communauté de Communes de l'Argonne
Ardennaise**

2018/50

Paraphe : FS

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Délibération n°DB2018/29

Nombres de membres

En exercice : 24

Présents : 20

Votants : 20

POUR : 20 (100%)

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Le six juin deux mille dix-huit, à 18h00, le Bureau Communautaire, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET

Date de la convocation : 30/05/2018

Mme Agnès MERCIER est élue secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote : Mmes Patricia LESUEUR, Agnès MERCIER, Mme Françoise PAYEN et MM Claude ADAM, Tony BESANCON, Jacques BOUILLON, Roland CANIVENQ, Dominique CARPENTIER, Jean-Pierre CORNEILLE, Claude DEBOURCES, Philippe ETIENNE, Vincent FLEURY, André MALVAUX, Christophe MANCEAUX, Michel MEIS, Jean-Yves PIC, Francis SIGNORET, Benoit SINGLIT.

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DES ARDENNES POUR LE FESTIVAL SEME LA CULTURE 2018

Vu les statuts de la 2C2A, notamment la compétence « protection et mise en valeur de l'environnement » ;

Vu la délibération n°DC2017/121 du Conseil Communautaire du 20/12/2017 approuvant la convention cadre 2018/2020 avec la Chambre d'Agriculture des Ardennes ;

Vu la délibération n°DC2018/10 du Conseil Communautaire en date du 19/02/2018 confiant délégations au Bureau Communautaire notamment celle d'approuver les conventions de moyens annuelles (type Office de Tourisme de l'Argonne Ardennaise, URCA, Chambre d'Agriculture des Ardennes, ...) dans le respect des conventions-cadres approuvées par l'organe délibérant et dans la limite des crédits inscrits au budget ;

Vu la délibération n°DB2018/ du Bureau du 19/03/18 approuvant les fiches actions 2018 et autorisant le Président à signer la convention d'objectifs et de moyens 2018 ;

Vu les avis favorables remis par la commission Sport, vie associative, culture lors de sa séance du 23/05/18 et par la commission Environnement, Agriculture, Déchets ménagers, éolien (consultation écrite) ;

Considérant que ce festival est organisé dans une exploitation située sur le territoire de l'Argonne Ardennaise ;

...

.../...

Page 2/2 – Délibération DB2018/29

Après en avoir délibéré, le Bureau :

- DECIDE d'attribuer une subvention forfaitaire d'un montant de 1000 euros (1000€) au profit de la **CHAMBRE D'AGRICULTURE DES ARDENNES** pour l'organisation du Festival « sème la culture » des 22 et 23 septembre 2018
- CHARGE le Président de signer un avenant à convention de moyens 2018 signée avec la Chambre d'Agriculture des Ardennes pour intégrer cette action et ce financement
- Cette subvention sera versée sur présentation du bilan de l'opération, qualitatif et quantitatif, avant le 31/12/2018.

Le Président,

Francis SIGNORET

